

## Communiqué de presse

### Les citoyens ont le pouvoir de donner leur avis sur la protection de la ressource en eau en Seine-Saint-Denis et Val d'Oise

Le 10 septembre 2019

**Après une phase d'élaboration collective du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Croult - Enghien - Vieille Mer, véritable outil de coordination de la gestion de l'eau, c'est maintenant au tour des habitants de 87 communes de Seine-Saint-Denis et du Val d'Oise de donner leurs avis sur ce projet au travers d'une enquête publique qui se déroule du 16 septembre au 18 octobre 2019.**

#### L'eau, un sujet majeur que les habitants peuvent s'approprier et mettre en débat

L'ambition du SAGE Croult - Enghien - Vieille Mer n'est pas anecdotique : il s'agit d'assurer une gestion équilibrée et durable des ressources en eau sur un territoire de 446 km<sup>2</sup> à la fois urbain et rural, à cheval sur deux départements. À l'échelle du bassin versant, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux fixe en effet les objectifs à atteindre, en prenant en compte l'ensemble des usages de l'eau, en protégeant les milieux aquatiques et en définissant des actions de développement et de protection de la ressource en eau. Au-delà de la préservation de cette ressource vitale, c'est l'amélioration du cadre de vie qui est en jeu par le retour de l'eau et de la nature en ville et le développement des usages récréatifs de l'eau, recréant ainsi un lien positif à l'eau et aux milieux aquatiques. Le SAGE fixe non seulement les priorités du territoire en matière de gestion de l'eau pour redonner davantage de place à l'eau et aux milieux naturels mais il définit des règles précises qui s'imposeront aux porteurs de projets, par exemple en matière de gestion des eaux pluviales et de protection des zones humides.

#### Une étape essentielle dans un processus encadré

En septembre 2018, la Commission Locale de l'Eau en charge de l'élaboration du SAGE avait approuvé le projet de SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer. Avait ensuite suivi une phase de consultation des collectivités, Chambre d'agriculture, CCI, services de l'État jusqu'à mars 2019.

Du 16 septembre au 18 octobre 2019, les habitants auront plusieurs moyens pour s'informer et donner leur avis :

- En se rendant aux permanences organisées dans 12 villes : un dossier y sera mis à la disposition du public (voir liste des communes et dates ci-après).
- En ligne en accédant au registre électronique via le lien : <https://www.registredemat.fr/sage-cevm>
- En déposant leurs observations et propositions pendant toute la durée de l'enquête via l'adresse électronique : [enquete-publique-sage-cevm@registredemat.fr](mailto:enquete-publique-sage-cevm@registredemat.fr)
- En consultant le site internet [www.sage-cevm.fr](http://www.sage-cevm.fr)

Ce n'est qu'au terme de cette enquête publique que le préfet du Val d'Oise et le préfet de la Seine-Saint-Denis pourront approuver (ou non) le SAGE par arrêté inter-préfectoral.

#### Contact presse :

Sylvie Cartier - Markedia

Tél : 01 34 24 31 46 ou 06 21 49 02 40 - E-mail : [sylvie.cartier@markedia.net](mailto:sylvie.cartier@markedia.net)

#### Pour toute demande d'information complémentaire :

Aline Girard, Animatrice du SAGE Croult - Enghien - Vieille Mer

Tél. : 01 30 11 16 80 - E-mail : [aline.girard@sage-cevm.fr](mailto:aline.girard@sage-cevm.fr)

SIAH Croult et Petit Rosne - Station de dépollution Bernard Cholin, Rue de l'Eau et des Enfants, 95500 Bonneuil-en-France

Consultez les informations complètes sur : [www.sage-cevm.fr](http://www.sage-cevm.fr) et sur le dossier de presse joint.

**Liste des 87 communes concernées par le SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer :**

- **Département du Val-d'Oise :** Andilly, Arnouville, Attainville, Baillet-en-France, Bonneuil-en-France, Bouffémont, Bouqueval, Châtenay-en-France, Chennevières-les-Louvres, Deuil-la-Barre, Domont, Eaubonne, Ecoeu, Enghien-les-Bains, Épias-les-Louvres, Épinay-Champlâtreux, Ermont, Ézanville, Fontenay-en-Parisis, Franconville, Garges-lès-Gonesse, Gonesse, Goussainville, Groslay, Jagny-sous-Bois, Le Mesnil-Aubry, Le Plessis-Bouchard, Le Plessis-Gassot, Le Thillay, Louvres, Mareil-en-France, Margency, Marly-la-Ville, Moisselles, Montlignon, Montmagny, Montmorency, Montsoult, Piscop, Puiseux-en-France, Roissy-en-France, Saint-Brice-sous-Forêt, Saint-Gratien, Saint-Leu-la-Forêt, Saint-Prix, Saint-Witz, Sannois, Sarcelles, Soisy-sous-Montmorency, Vaudherland, Vémars, Villaines-sous-Bois, Villeron, Villiers-le-Bel, Villiers-le-Sec ;

- **Département de la Seine-Saint-Denis :** Aubervilliers, Aulnay-sous-Bois, Bobigny, Bondy, Clichy-sous-Bois, Coubron, Drancy, Dugny, Epinay-sur-Seine, La Courneuve, Le Blanc-Mesnil, Le Bourget, Le Pré-Saint-Gervais, Le Raincy, Les Lilas, Les Pavillons-sous-Bois, Livry-Gargan, Montfermeil, Noisy-le-Sec, Pantin, Pierrefitte-sur-Seine, Romainville, Rosny-sous-Bois, Saint-Denis, Saint-Ouen, Sevran, Stains, Tremblay-en-France, Vaujours, Villemombre, Villepinte, Villetaneuse.

**Liste des lieux de permanence des commissaires enquêteur**

<b>SEINE-SAINT-DENIS</b>	<b>PERMANENCE 1</b>	<b>PERMANENCE 2</b>
BOBIGNY	Samedi 28 / 09 - 09h00 à 11h45	-
ROSNY-SOUS-BOIS	Samedi 12 / 10 - 09h00 à 12h00	-
SAINT-DENIS	Mardi 17 / 09 - 13h30 à 16h30	Samedi 5 / 10 - 09h00 à 12h00
LE BLANC MESNIL	Samedi 5/10 - 9h00 à 12h00	Samedi 12/10 - 9h00 à 12h00
LIVRY-GARGAN	Vendredi 20 / 09 - 14h00 à 17h00	Vendredi 18 / 10 - 14h00 à 17h00
VILLEPINTE	Jeudi 19 / 09 - 14h15 à 17h15	-

<b>VAL-D'OISE</b>	<b>PERMANENCE 1</b>	<b>PERMANENCE 2</b>
DOMONT	Lundi 7/10 - 16h30 à 19h30	-
EAUBONNE	Samedi 21 / 09 - 9h00 à 12h00	Jeudi 10 / 10 - 15h00 à 18h00
GONESSE	Mercredi 18 / 09 - 14h30 à 17h30	-
GOUSSAINVILLE	Mercredi 25 /09 - 16h00 à 19h00	Samedi 12 /10 - 9h00 à 12h00
LOUVRES	Mardi 17 / 09 - 16h30 à 19h30	-
SARCELLES	Jeudi 10 /10 - 16h00 à 19h00	Jeudi 17 /10 - 16h00 à 19h00